

Qualité des données, concepts et méthodologie :

Définitions

Les définitions utilisées pour la production des tableaux statistiques sur les données canadiennes des statistiques de l'état civil sont celles recommandées par l'Organisation mondiale de la santé ¹ et les Nations Unies ² .

Accouchement. Un accouchement peut comprendre la mise au monde d'un ou de plusieurs enfants vivants ou mort-nés. Le nombre d'accouchements durant une période donnée sera égal ou inférieur au nombre total de naissances, car les naissances multiples (jumeaux, triplés ou naissances d'ordre plus élevé) sont comptées comme des accouchements uniques.

Âge de la mère. Âge de la mère au dernier anniversaire précédant l'accouchement.

Âge moyen de la mère. Pour calculer l'âge moyen de la mère pour le Canada, une province ou un territoire, on additionne les âges des mères au moment de leur dernier anniversaire précédant l'accouchement, et on divise la somme par le nombre total de naissances vivantes dans la province ou le territoire concerné. Pour estimer l'âge moyen au point milieu de l'année, une statistique souvent utilisée dans les analyses, on ajoute 0,5 à l'âge moyen.

État matrimonial de la mère. Situation conjugale légale de la mère au moment de l'accouchement. Les personnes qui vivent en union de fait sont classées dans la catégorie correspondant à leur état matrimonial légal. Une personne **célibataire** est une personne qui n'a jamais été mariée, ou dont le mariage a été annulé et qui ne s'est pas remariée. Une personne **séparée** est une personne qui est légalement mariée, mais qui ne vit pas avec son (sa) conjoint(e) parce que le couple ne veut plus vivre ensemble. Une personne **divorcée** est une personne qui est légalement divorcée et qui ne s'est pas remariée. Une personne **mariée** est une personne qui est légalement mariée et qui n'est pas séparée. Une personne **veuve** est une personne dont le (la) conjoint(e) est mort(e) et qui ne s'est pas remariée.

Mort foetale (mortinaissance). Voir la définition sur la mortinaissance.

Mortinaissance (mort foetale). Décès d'un produit de conception, lorsque ce décès est survenu avant l'expulsion ou l'extraction complète du corps de la mère, indépendamment de la durée de la gestation; le décès est indiqué par le fait qu'après cette séparation, le fœtus ne respire ni ne manifeste aucun autre signe de vie, tel que battement du cœur, pulsation du cordon ombilical ou contraction effective d'un muscle soumis à l'action de la volonté. Seules les morts foetales où le produit de conception a un poids à la naissance de 500 grammes ou plus ou la durée de la grossesse est de 20 semaines ou plus sont enregistrées au Canada.

Le Québec (ainsi que la Saskatchewan avant 2001 et le Nouveau-Brunswick avant novembre 1996), exigent uniquement que soient déclarées les morts foetales (mortinaissances) pour lesquelles le poids à la naissance est d'au moins de 500 grammes, indépendamment de la durée de la gestation.

Étant donné le manque d'uniformité des exigences de déclaration, les données sur les morts foetales (mortinaissances) sont présentées pour une durée de gestation de 20 semaines ou plus (y compris les morts foetales ou mortinaissances pour lesquelles on ne connaît pas les semaines de gestation) et pour une durée de gestation

de 28 semaines ou plus (excluant les cas pour lesquels on ignore les semaines de gestation).

Naissance. L'expulsion ou extraction complète du corps de la mère, indépendamment de la durée de la gestation, d'un produit de conception. Voir aussi « Mort foetale (mortinaissance) » et « Naissance vivante ».

Naissance multiple. Accouchement de plus d'un enfant, y compris les naissances vivantes et les morts foetales (mortinaissances); cela comprend l'accouchement de jumeaux, triplés, quadruplés, quintuplés et plus.

Naissance vivante. Expulsion ou extraction complète du corps de la mère, indépendamment de la durée de la gestation, d'un produit de conception qui, après cette séparation, respire ou manifeste tout autre signe de vie, tel que battement du coeur, pulsation du cordon ombilical ou contraction effective d'un muscle soumis à l'action de la volonté, que le cordon ombilical ait été coupé ou non, et que le placenta soit ou non demeuré attaché.

Parité de la mère. Nombre total d'enfants vivants mis au monde par une femme (les morts foetales ou les mortinaissances sont exclues). Une femme dont la parité est nulle n'a mis aucun enfant vivant au monde; une femme dont la parité est égale à 1 a mis au monde un enfant vivant, celle dont la parité est égale à 2, deux enfants vivants, et ainsi de suite. Dans le cas d'un premier accouchement où naissent des jumeaux vivants, la parité de la femme est égale à 1 après la naissance du premier jumeau et elle est égale à 2 après la naissance du second.

Poids à la naissance. Résultat de la première pesée du foetus ou du nouveau-né effectuée immédiatement après la naissance, exprimée en grammes.

- **Poids extrêmement faible à la naissance :** Poids à la naissance de moins de 1 000 grammes.
- **Très faible poids à la naissance :** Poids à la naissance de moins de 1 500 grammes.
- **Faible poids à la naissance :** Poids à la naissance de moins de 2 500 grammes.
- **Poids normal à la naissance** varie de 2 500 à 4 499 grammes.
- **Poids élevé à la naissance :** Poids à la naissance de 4 500 grammes ou plus.

Poids médian à la naissance. La médiane est la valeur centrale d'un ensemble ordonné de valeurs (par exemple, les poids à la naissance des nouveaux-nés classés par ordre croissant). Si le nombre de valeurs est pair, la médiane correspond à la moyenne arithmétique des deux valeurs centrales.

Poids moyen à la naissance. Pour calculer le poids moyen à la naissance pour le Canada, une province ou un territoire, on additionne la première pesée de chaque nouveau-né vivant (effectuée immédiatement après la naissance), et on divise la somme par le nombre total de naissances vivantes dans la province ou le territoire concerné.

Population. Les personnes dont le lieu de résidence habituel se situe au Canada, y compris les fonctionnaires canadiens en poste à l'étranger et leur famille, les membres

des Forces canadiennes en service à l'étranger et leur famille, les équipages des navires marchands canadiens, et les résidents non permanents du Canada.

La population au milieu de l'année (1^{er} juillet) sert au calcul des taux dans les tableaux des statistiques de l'état civil.

Provinces et territoires. Sauf indication contraire, la répartition géographique des naissances et morts foetales (mortinaissances) dans les tableaux de cette publication se fonde sur le lieu de résidence habituel de la mère.

Le Nunavut est devenu officiellement un territoire canadien le 1^{er} avril 1999. Le nom « Territoires du Nord-Ouest » désigne un territoire dont les frontières géographiques diffèrent selon que l'on se situe avant ou après cette date.

Semaines de gestation. L'intervalle, en semaines révolues, entre le premier jour de la dernière période menstruelle de la mère et le jour de l'accouchement (c'est-à-dire durée de la grossesse) ou toute estimation de cet intervalle fondée sur un examen par ultrasons, un examen médical ou toute autre méthode. La méthode de calcul des semaines de gestation n'est pas précisée dans les documents canadiens sur l'enregistrement des naissances. **Avant terme** désigne une période de gestation de moins de 37 semaines entières, **à terme**, une période de 37 à 41 semaines entières, et **après terme**, une période de 42 semaines entières ou davantage.

Taux de fécondité et de natalité

- **Indice synthétique de fécondité (ISF) :** Une estimation du nombre moyen de naissances vivantes qu'une femme peut s'attendre à avoir au cours de sa vie, selon les taux de fécondité par âge (TFA) d'une année donnée. L'indice synthétique de fécondité (ISF) = la somme des taux de fécondité par année d'âge.
- **Taux brut de natalité :** Le nombre de naissances vivantes pour 1 000 habitants.
- **Taux de fécondité par âge (TFA) :** Le nombre de naissances vivantes pour 1 000 femmes dans un intervalle d'âge donné. On s'est servi de groupes d'âge de cinq ans (allant de 15 à 19 ans à 45 à 49 ans) pour les totalisations.
- **Taux de fécondité par âge, femmes de 15 à 19 ans :** Naissances vivantes de femmes de moins de 20 ans pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans.

Taux de mort foetale (mortinaissance). Voir la définition du taux de mortinaissance.

Taux de mortinaissance (mort foetale). Nombre de morts foetales (mortinaissances) pour 1 000 naissances vivantes plus morts foetales (mortinaissances).

Type de naissance. Type de naissance correspond à la pluralité d'un accouchement, c'est-à-dire si le résultat d'un accouchement est une ou plusieurs naissances(s) vivante(s) ou mort(s) foetale(s) (mortinaissances(s)).

Notes

1.

Organisation mondiale de la santé (OMS). *Classification statistique internationale des maladies et des problèmes de santé connexes, dixième révision, volumes 1 et 2 (CIM-10)*. Genève, 1992.

2.

Nations Unies. *Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil*. Études statistiques, Série M, n°19, rév. 1. New York, 1974.